



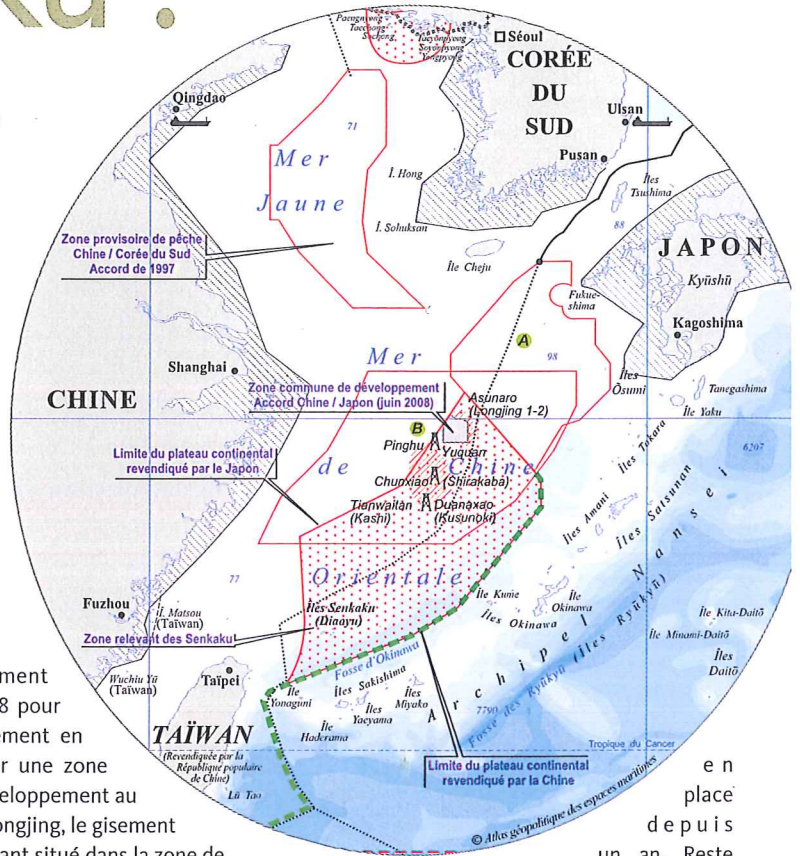
Les Senkaku : un litige sino- japonais

Début septembre 2010, l'arraisonnement d'un bateau chinois au large des îles Senkaku par la marine japonaise a ravivé le contentieux entre les deux puissances nord-asiatiques autour de ces îles situées en mer de Chine orientale.

Ces cinq îles inhabitées – sauf par des chèvres et des taupes – et appelées Diaoyu par les Chinois sont japonaises depuis leur prise de possession par Tokyo en 1884. Administrées par les États-Unis avec l'île d'Okinawa à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les Senkaku sont restituées en 1972 par Washington au Japon, ce que vont alors contester la Chine et Taïwan, arguant de leur découverte par les Chinois à la fin du XIV^e siècle. Si ces îles sont convoitées par Pékin, c'est d'abord en raison du potentiel en hydrocarbures de l'archipel, des ressources halieutiques ainsi que des ambitions navales de la Chine, ces îles étant stratégiques pour Pékin, car elles restreignent son accès à l'océan Pacifique.

Les Senkaku ne sont pas le seul point d'achoppement entre Tokyo et Pékin en mer de Chine orientale puisque la délimitation des espaces maritimes entre les deux voisins pose également problème. Le Japon veut voir appliquer le principe d'équidistance, alors que la Chine revendique sa souveraineté sur le plateau continental jusqu'à la fosse d'Okinawa (cf. carte ci-dessus) qui s'étend à proximité du littoral japonais. Néanmoins, une zone de pêche a été établie entre les deux États et Pékin a prospecté puis entamé l'exploitation pétrolière dans la zone en 1998. En dépit de tensions après la découverte du champ gazier de Chunxiao en 1999, Pékin et Tokyo

se sont finalement accordés en 2008 pour exploiter ce gisement en commun et créer une zone commune de développement au sud de celui de Longjing, le gisement en tant que tel étant situé dans la zone de souveraineté maritime de la Corée du Sud. Or le regain de tensions en septembre dernier a conduit la Chine à dénoncer cet accord. Les ambitions navales de Pékin ne sont plus un mystère pour personne. Plus au sud, en mer de Chine méridionale, ses revendications s'étendent aux îles Paracel et Spratly, qui lui permettent d'accéder à des ressources en hydrocarbures, mais surtout au contrôle d'un axe maritime majeur qui la lie, via Malacca, au golfe Persique et au-delà vers l'Europe et l'Afrique. Sur la scène intérieure, le maintien d'une tension avec le Japon participe aussi, en tolérant l'organisation de marches antijaponaises, à faire oublier la déconvenue de la Chine sur la scène internationale après l'attribution du prix Nobel de la paix au dissident chinois Liu Xiaobo, le 15 octobre 2010. Du côté japonais, on cherche à apaiser le puissant voisin afin de ne pas mettre à mal les relations économiques intenses avec Pékin, d'autant qu'il semble que cette nouvelle crise soit avant tout due à l'absence de canaux de communication avec la Chine au sein du pouvoir démocrate

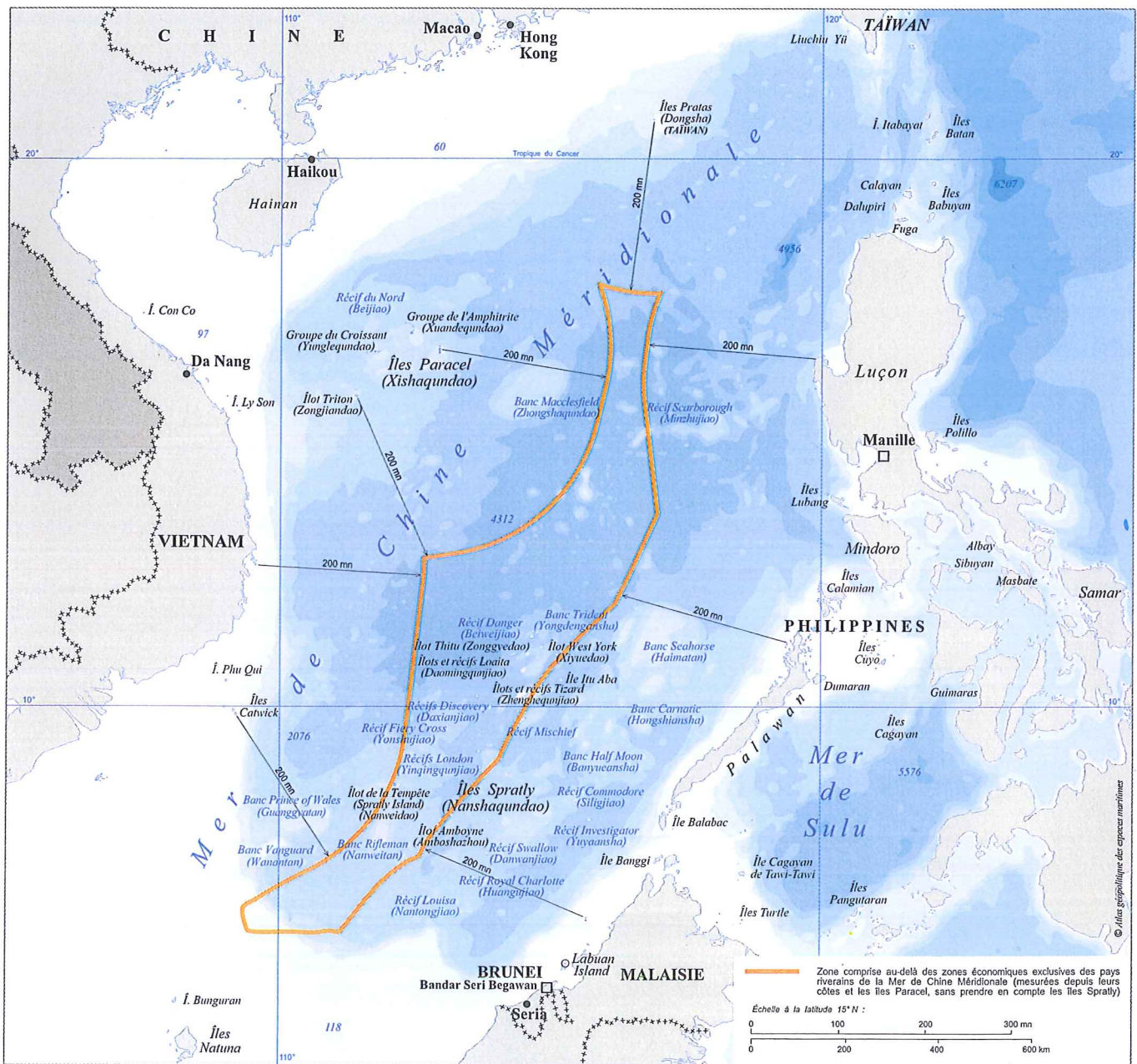


se en place depuis un an. Reste que pour Tokyo, le contentieux sur les Senkaku n'est pas le seul différend maritime entre le Japon et ses voisins : au nord, les Kouriles continuent de l'opposer à la Russie, et à l'est, l'île de Tokto-Take-shima à la Corée. ●

F. T.

LES TERRITOIRES MARITIMES DU JAPON

Avec une superficie de 4,8 millions de km², la zone économique exclusive (ZEE) octroie au Japon un territoire maritime immense qui représente 13 fois sa superficie terrestre (377 000 km²). Or sa fixation a ravivé des contentieux avec ses voisins russe (sur les Kouriles), coréen (sur l'île de Tokto-Take-shima) et chinois en mer de Chine orientale, même si des accords de pêche ou d'exploitation commune ont pu être parfois trouvés avec la Chine ou la Corée.



LES SPRATLY, EN HAUTE MER ?

En se référant au droit de la mer, force est de constater que la délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) des États riverains de la mer de Chine méridionale, calculées à partir de leurs territoires ou des îles où ils sont reconnus souverains, écarte une grande partie des îles Spratly des revendications ; ces dernières étant situées au-delà des 200 milles nautiques

en haute mer. Aussi le Vietnam et la Malaisie ont-ils déposé une requête pour revendiquer le plateau continental auprès de la Commission des limites du plateau continental. Ils devraient être suivis par les Philippines. En revanche, si l'on considère que certaines îles comme Itu Aba ou Thitu peuvent disposer d'une ZEE, il n'existerait quasiment plus d'espace de haute mer au-delà des 200 milles.

ATLAS GÉOPOLITIQUE des espaces maritimes

1^{re} édition

EN PARTENARIAT AVEC TECHNIP

Cartes extraites de l'Atlas géopolitique des espaces maritimes de Didier Ortolland et Jean-Pierre Pirat, Éditions Technip, 2010.

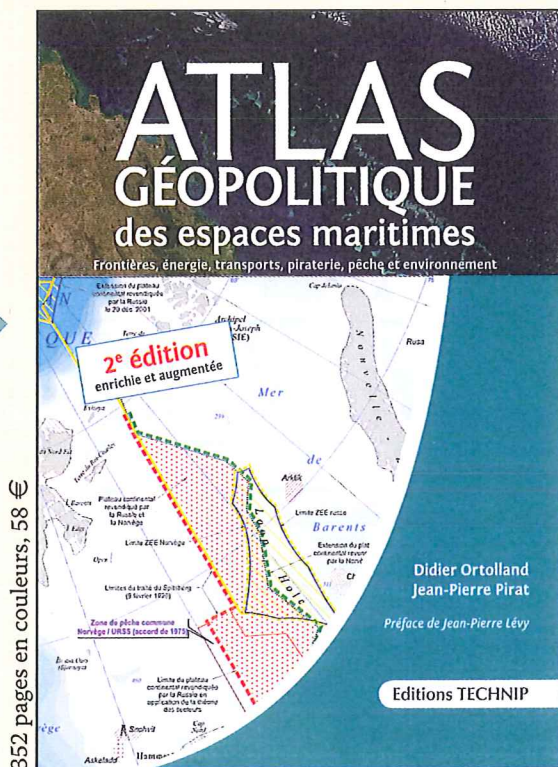
VIENT DE PARAÎTRE

2^e édition enrichie et augmentée

«L'intérêt, comme la précédente édition, le point fort de l'Atlas est de parvenir à publier une centaine de cartes avec, non pas de simples commentaires, mais des analyses sur l'ensemble des questions liées au milieu maritime... Ouvrage scientifique, sa lecture conduit néanmoins à une prise de conscience : la nécessité d'une "gouvernance" qui doit être étendue à la gestion des océans.»

Les Echos, mardi 23 mars 2010

www.editionstechnip.com



Cette deuxième édition prend en compte les développements intervenus ces trois dernières années dans les différents contentieux maritimes et comporte de nouveaux chapitres sur la piraterie, les transports maritimes et la protection du patrimoine culturel sous-marin.

Elle présente une analyse très détaillée du processus d'extension du plateau continental qui a provoqué, en 2009, une multiplication des contentieux maritimes.

La centaine de cartes originales en couleurs, représentant l'ensemble des espaces maritimes avec leur bathymétrie, les problèmes de délimitation et les contentieux, a été enrichie des revendications intervenues dans le cadre du processus d'extension du plateau continental. Une vingtaine de cartes nouvelles a été insérée.

Ce travail inédit, réalisé par une équipe de spécialistes, constitue une base unique de réflexion pour les questions géopolitiques liées à la mer et s'adresse aux universitaires, étudiants, spécialistes en relations internationales, et aux professionnels de la mer (énergie, pêche, transports, environnement).

BON DE COMMANDE

A retourner accompagné de votre règlement à :
Ophrys diffusion 25 rue Ginoux 75015 Paris France
Fax : 01.45.75.37.11 - E-mail : info@editionstechnip.com

Titre(s) commandé(s)	Prix	Qté	Total
Atlas géopolitique des espaces maritimes	58 €

Je règle par chèque, à l'ordre de Ophrys, pour un montant total de € Frais de port offerts
(une facture acquittée sera jointe au colis) Date d'expiration (MM/AA)

Je règle par carte bancaire Visa / C.B. Mastercard Eurocard American Express
Numéro de la carte
Nom du porteur 3 derniers numéros au dos de la carte

Nom - Prénom

Société

Adresse

Code postal Ville Signature

Numéro d'immatriculation TVA (Pays de l'UE uniquement)